

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1159/BPE DU 8 JUILLET 1966 :

n° 1159/BPE

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire de trois cents (300) francs par nuit effective de service est attribuée au personnel des Cadres territoriaux et aux agents contractuels et assimilés en service à l'Aviation civile (service météorologique). Les dépenses résultant du présent arrêté sont imputables au budget de l'Etat (S.G.A.C.). Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1er janvier 1966.